Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 78 (1951)

Heft: 11

Artikel: Entre maître et domestique, au bon vieux temps...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-227885

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

derâi lo sindzo qu'est dévant la ménadzèri. Et adon que font totè cliiâo manâirès, la musique militére, que sè prêtè à cé commerce, djué, qu'on arâi de qu'on étâi tsi *Knie arena*.

Oquié que m'a choquâ assebin, c'est dè vairè dai z'hommo dza rassis, coumeint on Loquemane, que marquâvont dâi cotsès su on papâi quand lè dzouvenos aviont fé onna châotâie âo bin on autra manâire et on ma de que mè lè manâire étiont pouetès, mé dè cotses ye marquâvont po lè pe biô prix. Ah! se cîrè à reférè, l'est mè que baillèré 20 centimes!...

C. C. D.



4, Rue Saint-François, Lausanne

barrières qu'on nomme, paraît-il, des parallèles et viraient entre les deux en s'appuyant avec les mains sur elles. Et puis le « Rèque » (encore rien que des noms italiens ou allemands), deux gros pieux avec des trous où on place un gros échalas: on se met dessous, on se crache dans les mains, on ramasse une poignée de sciure pour se les essuyer, et on saute contre l'échalas en fer pour tourner autour, de telle sorte qu'on dirait le singe qui est dans la ménagerie.

Et pendant qu'ils font toutes ces manières, la musique militaire qui se prête à ce commerce, joue qu'on se croirait dans l'arène des Knie.

Ce qui m'a aussi choqué, c'est de voir des hommes de sens rassis qui marquaient des coches (points) sur un bout de papier lorsque ces jeunes avaient fait une sautée, ou bien telle autre manière, et on m'a dit que plus la manière était vilaine, plus ils marquaient de points pour les prix. Ah! si c'était à refaire, c'est moi qui leur redonnerais mes 20 centimes!...

Fridolin.



Entre maître et domestique, au bon vieux temps...

Un domestique avait jugé à propos de se mettre en goguette, et comme il ne travaillait pas depuis trois ou quatre jours, son maître prit la résolution, toute naturelle, de le renvoyer. Mais ne sachant pas exactement où il était, il lui vint à l'idée de le faire publier, pensant que ce moyen serait, pour le coupable, une leçon dont il se souviendrait. En effet, le jour-même, la sonnette du crieur public se faisait entendre, suivie de ces paroles:

« Philippe X, domestique chez Y, est prié de se rencontrer, aujourd'hui, à l4 heures, chez son maître, pour être réglé. »

Le domestique n'était pas bien loin, paraît-il, car une heure après, une nouvelle publication répondait à la première :

« En réponse à l'invitation de Monsieur Y, son domestique aura l'honneur de se présenter chez lui à l'heure indiquée, pour recevoir ses fonds. »